



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 6 décembre 2010

## LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DÉPLORE LA DISPARITÉ DES SERVICES DE SOINS À DOMICILE EN ONTARIO

(TORONTO) Dans son *Rapport annuel 2010*, diffusé aujourd'hui, le vérificateur général Jim McCarter révèle que les Ontariens ayant des besoins semblables peuvent recevoir différents niveaux de services de soins à domicile selon leur lieu de résidence dans la province.

« Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée reconnaît qu'en améliorant les services de soins à domicile, nous pouvons réaliser des économies et améliorer la qualité de vie des gens en leur permettant de rester chez eux au lieu de devoir être admis à l'hôpital ou dans un établissement de soins de longue durée, a déclaré M. McCarter aujourd'hui. Cependant, malgré l'augmentation des fonds affectés aux soins à domicile, les iniquités de financement signalées dans des rapports de vérification antérieurs subsistent parce que le Ministère continue de répartir les fonds en grande partie en fonction des niveaux de financement antérieurs plutôt que des besoins particuliers des clients locaux. »

En Ontario, les centres d'accès aux soins communautaires (CASC) fournissent des services de soins à domicile à plus d'un demi-million de personnes qui, sans ces services, pourraient devoir être admises dans des hôpitaux ou des établissements de soins de longue durée. Les CASC passent généralement des contrats avec des fournisseurs de services de soins à domicile, dont les services de soins infirmiers, de physiothérapie et d'action sociale, ainsi que les services de soutien à la personne et d'aide familiale.

Le *Rapport annuel 2010* du vérificateur général contenait notamment les observations suivantes :

- Dans 11 des 14 CASC de la province, environ 10 000 personnes étaient inscrites sur les listes d'attente pour des services de soins à domicile, et les temps d'attente variaient entre huit et 262 jours en moyenne. Les trois autres CASC n'avaient pas de listes d'attente.
- Les CASC n'évaluaient pas toujours les besoins de leurs clients en temps opportun, certains d'entre eux devant même attendre jusqu'à 15 mois pour se faire évaluer.
- En l'absence de normes sur les services, chaque CCAC a dû élaborer ses propres lignes directrices sur la fréquence et la durée des services de soins à domicile qu'un client peut recevoir, de sorte que des clients ayant des besoins semblables peuvent recevoir différents niveaux de services selon leur lieu de résidence en Ontario.
- Des CASC ont affirmé qu'ils ne pouvaient pas obtenir le meilleur rapport qualité-prix auprès des fournisseurs parce que le Ministère avait suspendu son processus d'approvisionnement en régime de concurrence. L'absence de processus concurrentiel aide les clients à garder plus longtemps leurs travailleurs de soutien, mais entraîne d'importantes différences dans les tarifs payés aux fournisseurs de services. Par exemple, un CCAC pouvait payer deux fois plus qu'un autre pour les services de soins infirmiers par postes.

-30-

Renseignements :

Jim McCarter  
Vérificateur général  
(416) 327-1326

Andréa Vanasse/Joël Ruimy  
Communications  
(416) 327-2336